### RETRAITE PRESTIGE

### 1- OBJET

Le contrat Retraite Prestige a pour objet la constitution d'un capital en vue de s'assurer une retraite complémentaire ou pour la réalisation d'un projet.

# 2- ADHERENTS

Toute personne physique âgée de 18 ans au moins au moment de la souscription. Il n'existe pas d'âge limite de souscription.

## 3- DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est librement fixée par le souscripteur. Sa durée minimale est de 02 ans.

### 4- MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont libres. Cependant elles peuvent être payables mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou en une fraction unique par prélèvement ou virement bancaire.

### Cotation 1

- Durée du Contrat : 5 ans

Premier Versement : 500 000.00 F CFA
Versement Mensuel : 450 000.00 F CFA
Cotisation Totale : 27 500 000.00 F CFA
Capital Acquis : 28 592 393.30 F CFA
Plus-Value Réalisée : 1 092 393.30 F CFA

### Cotation 2

Durée du Contrat : 4 ans

Premier Versement : 500 000.00 F CFA
Versement Mensuel : 450 000.00 F CFA
Cotisation Totale : 22 100 000.00 F CFA
Capital Acquis : 22 575 505.50 F CFA
Plus-Value Réalisée : 475 505.50 F CFA

**NSIA Vie Assurances Gabon**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 3 000 336 005 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Libreville sous le numéro 2005 B 04270.

Siège social : Libreville, boulevard de la République, quartier Glass - BP 2221 Libreville.